

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)



**Rapport d'évaluation externe du Master de Droit Public
Général (DPG) de l'UFR Sciences juridiques et politiques de
L'Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB)**

Equipe d'évaluateurs :

- Mr Babacar GUEYE, Professeur titulaire, Président ;
- Mr Ndiogou SARR, Maitre de conférences titulaire, membre ;
- Mr Serigne Ahmadou GAYE, Maître de conférences titulaire, membre.

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. S.', is shown on a light blue background.

Juin 2021

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1. Présentation du programme évalué	6
2- Avis sur le rapport d'auto-évaluation	7
3- Description de la visite sur site	8
4- Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup	10
5- Points forts du programme	19
6- Points faibles du programme	20
7- Appréciations générales	20
8- Recommandations à l'établissement	20
9- Recommandations à l'ANAQ-Sup	21
10- Proposition de décision	21

Introduction

L'UFR de Sciences Juridiques et politiques a été créée en 1990 avec l'ouverture de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Elle comprend trois sections : Science Politique, Collectivités locales et Droit de l'entreprise.

L'UFR accomplit ses missions en s'appuyant sur un personnel d'enseignement et de recherches de 47 membres, tous grades confondus, et 14 agents administratifs, techniques et de services. En outre, elle a recours à une centaine de vacataires et de missionnaires d'enseignement provenant d'universités sœurs, de l'administration publique et d'entreprises privées. Elle accueille actuellement (année académique 2015-2016) 2197 étudiants dont 1366 hommes (62%) et 831 femmes (38%). Le taux d'encadrement est ainsi assez élevé, mais loin des standards internationaux. En effet, il est de l'ordre de 49 étudiants pour 1 enseignant (1 enseignant/49 étudiant).

En application de la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 instituant le système Licence Master Doctorat au Sénégal, l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques de l'UGB a procédé à son basculement dans ce système à la rentrée 2011-2012. Ce passage au système LMD a donné l'occasion à l'UFR SJP de conformer ses programmes à ce système de formation tout en les modernisant et les adaptant à l'évolution du droit et de la science politique. C'est donc en associant étroitement le monde professionnel au processus de conception des nouvelles maquettes que l'UFR SJP a redéfini son offre de formation en droit et en science politique, en s'appuyant sur un ensemble de valeurs qui ont guidé son engagement au service de la formation et de la recherche en sciences juridiques et politiques depuis 1991.

L'offre de formation s'inscrit dans les domaines du Droit, des Sciences Politiques et de l'Administration. Elle repose sur un ensemble de principes directeurs dont les plus essentiels sont les suivants :

- Consolidation et renforcement de la formation générale acquise en licence ;
- Acquisition de connaissances approfondies, transversales et préprofessionnelles ;
- Préparation à l'insertion professionnelle ;
- Préparation à la poursuite d'un doctorat ;
- Acquisition d'une expertise dans les différentes spécialités du droit et de la science politique ;

- Renforcement des compétences des agents en formation continue ;
- La cohérence pédagogique par rapport aux objectifs de l'UFR, de l'UGB et de l'Etat du Sénégal.

Tenant compte de ces principes directeurs, l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques poursuit en Master, dans le respect des orientations fixées par l'Assemblée de l'Université, les objectifs stratégiques suivants :

- La maîtrise des principales règles de l'ordonnancement juridique et de leurs outils d'analyse par la transmission d'un ensemble de connaissances et de compétences complètes et cohérentes ;
- La maîtrise du raisonnement et de la méthodologie des sciences juridiques et politiques par l'acquisition d'une solide culture générale permettant d'envisager les évolutions du droit et de la science politique ;
- L'acquisition d'une spécialisation dans les domaines du droit public, du droit privé et de la science politique. Les trois Sections de l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques proposent les offres de formation suivantes dans le cycle du Master :

1. Droit de l'entreprise

- Master Professionnel « Ingénierie fiscale »
- Master Professionnel « Ingénierie juridique »
- Master Professionnel « Procédures contentieuses »
- Master Professionnel « Droit du Cyber espace »
- Master Recherche « Droit économique et des Affaires »

2. Droit public

- Master Professionnel « Gouvernance locale et Développement durable »
- Master Recherche « Droit public général »
- Master Recherche « Droit de la Décentralisation et Gestion des Collectivités locales »
- Master Professionnel « Ingénierie de la Commande publique »

3. Science Politique

- Master Recherche « Politiques publiques »
- Master Recherche « Relations internationales »

Dans le cadre des réformes de l'enseignement supérieur, le Sénégal a mis en place en 2012 par décret n°2012-837 du 07 août 2012, l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup). Il s'agit d'un organe placé sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation chargé d'évaluer la qualité des programmes, des filières et des établissements publics et privés d'enseignement supérieur. C'est ainsi que l'UFR des Sciences Juridiques et Politiques s'est vue accrédités, au courant de l'année académique 2016-2017, les programmes d'enseignement de ses Licences Droit privé, Droit public et Science politique. Elle s'oriente vers l'accréditation de ses offres de formation relevant du cycle du Master.

Pour ce faire, la Section Collectivités locales a institué un comité de pilotage par arrêté du Directeur de l'UFR en date du 18 février 2019 en vue d'élaborer les rapports d'autoévaluation des Masters de droit public. Ce comité comprend un Président, deux rapporteurs ainsi que des membres du PER, du PATS et les représentants d'étudiants. Il a tenu des réunions hebdomadaires tous les mercredis et a organisé un séminaire d'auto-évaluation des programmes les 15 et 16 mai 2019 avec la participation de toutes les parties prenantes (PER, PATS, étudiants notamment). Ce séminaire a permis aux participants de s'approprier du référentiel d'auto-évaluation, de discuter sur les différentes questions qu'il contient et de déterminer ensemble les réponses à apporter à chacun des standards. A l'issue de ce séminaire, trois pré-rapports d'auto-évaluation ont été élaborés et validés. Il s'agit :

- du pré-rapport d'auto-évaluation Master 2 Droit public général (DPG) ;
- du pré-rapport d'auto-évaluation Master 2 Droit de la Décentralisation et Gestion des Collectivités locales (DDDPG) ;
- et du pré-rapport d'auto-évaluation Master 2 Gouvernance locales et développement durable (GLDD).

Ces trois pré-rapports ont par la suite été enrichis par les rapporteurs désignés avant d'être soumis à la validation des Conseils de Section et d'UFR. L'UFR/SJP soumet ainsi à

l'accréditation de l'ANAQ-SUP le rapport d'auto-évaluation du Master Droit Public Général (DPG)

1. Présentation du programme évalué

Le programme de Master Droit Public Général soumis à évaluation est né dans un contexte d'innovation qui consiste à relever un défi d'employabilité des étudiants sortant des Universités publiques du Sénégal. Il s'est orienté vers la formation et l'initiation à la recherche en droit public. Il donne aux étudiants une formation approfondie dans les matières fondamentales du droit public. Il a également pour ambition d'offrir aux étudiants de très bonnes dispositions à réussir les concours.

L'équipe pédagogique est composée de 17 enseignants-chercheurs permanents spécialisés dans les différentes branches du droit public principalement et en droit privé accessoirement.

2. Cette formation est appuyée dans ses activités pédagogiques par des professionnels de droit dont le taux d'intervention tourne autour de 25%.
3. Au-delà de son objectif général consistant en une formation juridique générale en droit en droit public et une formation pratique en marchés publics et en pédagogie universitaire, Le Master Droit Public Général vise deux objectifs spécifiques à savoir :
4. L'initiation de l'étudiant à la recherche fondamentale en droit public
5. Et la maîtrise des connaissances théoriques pour une meilleure préparation des concours administratifs.
6. Le Master est divisé en quatre semestres totalisant chacun, trente (30) crédits. L'obtention du diplôme de Master correspond à la validation de 120 crédits après la soutenance de mémoire crédité.
7. L'analyse du programme de Master de DPG au regard du référentiel montre que c'est un programme qui respecte les exigences de la LMD aussi bien dans le fond (cohérence du programme, pertinence des éléments constitutifs, professionnalisation etc.) que dans la forme (présentation des maquettes, syllabi).

2- Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Concernant le rapport d'autoévaluation, l'équipe d'expert, après avoir exploité, analysé et discuté du rapport avec tous les acteurs impliqués dans le processus, en concert et individuellement a procédé aux constats suivants :

- Le respect strict du référentiel ;
- La rigueur dans l'application des standards ;
- Des informations détaillées ;
- une meilleure prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Le caractère critique du rapport sur les standards ;
- Un engouement des PERS, PATS, professionnels et étudiants autour de la formation
- L'association des enseignants des autres universités sénégalaises et africaines dans la formation et l'encadrement des étudiants.
- Un nombre réduit de recommandations.

Au final l'équipe d'expert a remarqué que le rapport d'auto-évaluation s'inscrit bien dans les référentiels édictés par l'ANAQ-SUP même si l'on peut noter dans une certaine mesure quelques insuffisances (par exemple l'absence de répartition formelle des charges horaires en enseignements et recherche, ou encore l'absence de coefficient dans les maquettes).

3- Description de la visite sur site

La visite s'est déroulée en deux étapes : l'organisation et l'appréciation

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La mission est arrivée le 24 janvier 2021, au soir, à Saint Louis. Elle a commencé le travail d'évaluation le lendemain, 25 janvier, à 9h précises, avec d'abord une visite de courtoisie effectuée chez le Directeur de l'UFR qui, après son mot de bienvenue, a présenté l'institution.

Ainsi, le travail d'expertise a été effectué en quatre phases :

- Première phase (9h-9h30mn) : Tout d'abord, le Président de la commission des experts a décliné les objectifs de la mission, puis exposé l'agenda de la journée qui a été validé par les deux équipes. A sa suite, le chef de Section de l'UFR a dévoilé la formation à expertiser à travers son historique, ses objectifs, ses résultats et ses projets. Cette phase a été immédiatement suivie d'une lecture critique du rapport conformément à la grille d'exploitation du rapport d'auto-évaluation de l'ANAQ. A cette occasion, l'équipe a demandé la production de tous les éléments de preuve cités en annexes mais non joints aux rapports.
- Deuxième phase (10h 30- 13h) : elle représente le moment des échanges avec les trois catégories d'acteurs directement concernées par la formation à savoir le personnel d'enseignement et de recherche (PER), le personnel administratif, technique et de service (PATs) et les étudiants. L'objectif visé, à travers ces rencontres, est de permettre aux experts évaluateurs de mesurer le degré d'implication des acteurs dans la formation, de vérifier l'exactitude des éléments de preuve mentionnés dans le rapport d'auto-évaluation et d'être éclairés sur certaines questions spécifiques. Les enseignants professionnels ne pouvant se libérer eu égard à leurs fonctions, n'ont pas pu participer à ces échanges.

Le Comité d'expert, privilégiant les plages de disponibilité des acteurs dans la journée, a accueilli d'abord les enseignants, suivis du personnel administratif et technique et des étudiants.

- La troisième phase a démarré à 13h 15mn. Elle était consacrée à la visite des salles de cours, du service pédagogique, de la bibliothèque, de la salle de documentation, des

installations au plan sécuritaire, afin de vérifier les affirmations contenues dans le rapport.

- La quatrième phase était consacrée à la restitution. Après la synthèse de la journée par les experts-évaluateurs, le président du Comité a invité les membres de l'équipe de pilotage à la séance de restitution. A cette occasion, des remarques ont été faites et des recommandations formulées relativement à la précision de certains intitulés de la maquette, à l'introduction des coefficients dans la maquette, à la tenue du cahier de texte etc.

a. Appréciation de la visite sur site

La visite s'est déroulée dans un climat de sérénité et d'écoute mutuelle entre les évaluateurs et les acteurs concernés. Cette visite a permis d'attester de la véracité des informations relatives aux infrastructures et d'en donner une appréciation positive. Effectivement, les infrastructures visitées telles que les salles de cours, le matériel pédagogique, les tables bancs, les tableaux, et le service pédagogique, répondent aux normes de qualité qui permettent de dérouler le programme. Du point de vue de l'environnement de travail des PATS, il faut dire qu'hormis l'exiguïté des bureaux et la surcharge de travail, les conditions sont favorables pour assurer le service public. En ce qui concerne les conditions de travail des enseignants, il faut signaler qu'elles sont acceptables. Sur le plan hygiénique, nous avons constaté le caractère défectueux des toilettes réservées aux étudiants. Ainsi, des efforts doivent être consentis afin de remettre non seulement aux normes les toilettes mais aussi de penser à leur séparation hommes/femmes. Concernant le respect des normes de sécurité, il faut noter la disponibilité des extincteurs. En résumé, il faut dire que l'UFR SJP qui abrite la formation soumise à évaluation ne manque pas d'infrastructures pour assurer son fonctionnement correct.

4- Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

Champ 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé
Le programme a été régulièrement dispensé depuis la création du Master au titre de l'année académique 2014-2015 avec un effectif acceptable. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT A l'analyse, l'équipe a considéré que le standard est atteint. Toutes les preuves ont été apportées, comme les procès-verbaux de délibérations. Proposition d'amélioration : l'équipe recommande cependant, qu'on reprecise certains intitulés des UE qui paraissent abstraits. Elle recommande également qu'on ajoute les sigles aux codes UE et EC pour une meilleure lisibilité ainsi que les coefficients pour marquer la pondération.
Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
Avec un nombre réduit de dix-sept enseignants permanents aidés par les professionnels, la section de droit public est arrivée à former les étudiants en Master en les initiant à la recherche fondamentale mais aussi en leur permettant d'intégrer le monde du travail tout en développant une interdisciplinarité et une pluridisciplinarité qui constituent aujourd'hui une exigence du système LMD. Cette collaboration stratégique entre théoriciens et praticiens développe en l'étudiant des capacités d'adaptation notamment dans les organisations publiques et internationales. A l'analyse, le standard est atteint. Les éléments de preuve comme le montrent bien les maquettes, les plans des cours et les enseignements dispensés ont été produits.
Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

L'atteinte de ce standard pose une grande difficulté aux responsables de la section et au-delà de l'UFR. Certes dans la conception des programmes le monde professionnel est consulté et même associé dans la confection des programmes et dans les enseignements. Mais force est de reconnaître que dans l'employabilité, il y a des difficultés même s'il y a une structure d'accompagnement dédiée, la réussite de certains étudiants au concours et l'utilisation des relations personnelles.

A l'analyse, le standard est non atteint. Il n'y a pas de convention de stage, ni de convention de partenariat avec le monde professionnel.

Proposition de recommandation : la section doit développer les relations de partenariat avec les administrations publiques telles que les Collectivités territoriales, les agences, les cabinets, ainsi que les organisations internationales en vue de faciliter l'insertion des étudiants.

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les responsabilités, compétences et processus décisionnels sont établis et communiqués à toutes les personnes concernées par le programme (enseignants, étudiants et personnel administratif) à la suite des réunions tenues à l'UGB. Les arrêtés de nominations et les fiches de postes permettent de déterminer avec précision les champs d'action de tout le personnel enseignant et administratif et des coordonnateurs des différents niveaux du Master de DPG. L'arrêté de l'organigramme interne au sein de l'UFR a constitué un saut qualitatif pour la mise en œuvre du programme de Master.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : Procès-verbaux, délibérations, note d'information fournis, arrêté de nomination.

Proposition d'amélioration : Le PATS doit améliorer le système de communication existant pour mieux informer les étudiants de tout le processus (de l'inscription jusqu'à la délivrance des diplômes ou attestations).

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

L'élaboration des programmes d'enseignement est effectuée par les enseignants permanents avec une forte implication des vacataires, des missionnaires et des professionnels directement concernés par la formation.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : procès-verbaux, compte rendu

Proposition d'amélioration : la CIAQ doit inciter la section à impliquer les étudiants dans le processus d'auto-évaluation mais aussi dans les autres instances de décisions concernant directement le Master de Droit Public Général.

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Depuis l'entrée en vigueur de la LMD, les maquettes et programmes ont été réévalués en vue

de les adapter aux exigences socioéconomiques pour une meilleure employabilité des étudiants comme c'est le cas avec ce Master DPG.

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, ce standard est atteint.

Proposition d'amélioration : Il faut instituer un système de révision triennal des programmes pour mieux les adapter. A cet effet, la CIAQ doit s'impliquer, s'affirmer et surveiller les acteurs pour améliorer la qualité.

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Les maquettes sont structurées selon le format du LMD. La formation est répartie en quatre semestres de 30 crédits chacun. Le semestre comporte plusieurs UE classées en catégories (UE fondamentales, UE environnement juridique et UE monde professionnel) et créditées. Un syllabus est élaboré pour chaque EC. Toutefois, des imperfections sont notées dans la maquette (c'est le cas de l'absence de la colonne de coefficient qui doit être connue des étudiants).

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse le standard est atteint, syllabi et maquettes présentées comme preuve.

Proposition recommandation : L'équipe recommande quelques réajustements suivants l'intitulé :

- **Mettre l'intitulé « outils de base » ou « monde professionnel »** à la place de monde contemporain
- **Mettre « pédagogie et didactique universitaire »** à la place de pédagogie universitaire
- **Compléter l'UE environnement juridique ;** car ne pouvant pas contenir un seul EC

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de

formation.

Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation. Le programme se préoccupe de préparer l'étudiant à la maîtrise et à l'approfondissement des différentes matières du droit public et de leur doter d'outils scientifiques nécessaires pour mener des recherches approfondies sur les différentes problématiques du droit public. Toutefois, pour se conformer aux exigences de professionnalisation du système LMD, le Master DPG s'efforce dans la mesure du possible de mettre à la disposition des étudiants tous les leviers et techniques de gestion des administrations publiques afin de leur offrir des opportunités d'insertion. L'évaluation est formative et sommative. L'évaluation formative intervient à mi-parcours avec des devoirs, dossiers et travail personnel de l'Etudiant (TPE). L'évaluation sommative prend la forme d'examens terminaux de fin de semestre. L'accent est mis aussi sur l'évaluation orale pour préparer les étudiants à l'expression, qualité essentielle du juriste.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : Rapport de stage, mémoire programme présentés comme éléments de preuve.

Proposition de recommandation : il est important

- d'institutionnaliser l'évaluation des enseignements,
- d'initier des sorties pédagogiques avec des thèmes prédéterminés par les encadreurs dans les administrations publiques en vue de les faire découvrir l'environnement administratif.
- d'encourager l'animation scientifique (conférences thématiques, rencontres scientifiques) afin de stimuler la recherche chez les étudiants.

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les informations relatives aux conditions de validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre, d'une année académique et aux conditions d'obtention des attestations sont fournies aux étudiants lors des amphithéâtres de rentrée et au moment des inscriptions. Les étudiants sont informés par voie d'affichage de la disponibilité des attestations et relevés de notes qu'ils

pourront retirer après vérification de leur identité.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : Réglementation relative à l'obtention des diplômes, Décret LMD relatif au Master.

Proposition de recommandation : Toutes les informations relatives aux conditions de validation et d'obtention d'une attestation doivent régulièrement être partagées au début de chaque année et consignées dans le site de l'Université et si possible de l'UFR. L'ensemble de ces procédures devrait faire l'objet d'une plus large diffusion pour être connue de tous en mettant par exemple à la disposition des étudiants de guide, brochure ou livret, charte des examens etc.

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Les résultats sont jugés bons après discussions, avec les responsables de la formation. Cependant il faut signaler que les résultats des promotions 2018-2019 et 2019-2020 ne sont pas encore disponibles pour pouvoir véritablement affirmer la constance.

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, nous considérons que **le standard est atteint.**

Pas de recommandation

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le Personnel d'enseignement et de recherche est composé majoritairement d'universitaires avec tous les grades et titres (Professeurs titulaires, professeur assimilés, Maître de conférences titulaires, Maîtres de conférences assimilés) ainsi que des professionnels. Le recrutement des enseignants permanents s'appuie sur une grille de sélection de référence proposée et adoptée par l'UFR. L'expérience des enseignants est aussi recherchée.

Appréciation globale sur le standard : le standard est atteint (productions des CV)

Proposition de recommandation : Renforcer la capacité des jeunes enseignants en pédagogie et en didactique universitaire.

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La fixation du volume horaire des enseignants est statutaire, hebdomadaire et annuel. En effet, les enseignants chercheurs de Rang A sont tenus à un volume horaire hebdomadaire de 6 heures, les Rangs B 8 heures. Le volume horaire des vacataires est fixé par la Section. Il existe un registre de pointage des enseignements depuis 2007-2008 à l'UFR Sciences Juridiques et Politiques. Les coordonnateurs nommés pour chaque Master, permettent de constater l'état d'avancement des cours. Quant aux professionnels, leurs charges horaires sont définies par les maquettes fixant le quantum horaire des cours dispensés.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Proposition de recommandation : Etablir des contrats de prestation pour mieux encadrer le travail des professionnels.

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

Le dispositif de formation facilite la mobilité du PER, qui s'effectue à travers notamment les voyages d'études et les échanges interuniversitaires. La mobilité intervient à travers des missions d'enseignement dans des universités étrangères. Elle apparaît aussi avec la

participation à des travaux de recherches en collaboration avec des laboratoires étrangers.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT (Voyage d'étude, convention de partenariat).

Proposition de recommandation : signer des conventions et favoriser la coopération entre universités sénégalaises, africaines et internationales

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Le Master 1 est ouvert aux titulaires d'une Licence 3 Sciences juridiques et politiques « option Droit public » sur examen du dossier de candidature et éventuellement après entretien avec le jury de sélection. Le Master 2 est accessible aux étudiants ayant validé les 2 premiers semestres du Master 1 et x RAPPORT D'AUTO-EVALUATION DU MASTER DROIT PUBLIC GENERAL (DPG) 24 à ceux qui justifient d'un Master ou d'un diplôme jugé équivalent sur décision de l'équipe de formation. Un passage conditionnel est autorisé pour les étudiants ayant capitalisé au moins 70% des 60 crédits des semestres 1 et 2. Les conditions d'admission sont détaillées et régulièrement publiées sur le site web de l'université Gaston Berger de Saint-Louis (voir www.ugb.sn). L'orientation en Master 2 DPG se fait en fonction de la disponibilité des places, des résultats de l'étudiant et de son projet personnel.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

L'égalité des chances est globalement respectée. Même si le nombre d'étudiants est largement supérieur à celui des filles, il n'en demeure pas moins que les critères de sélection sont fondamentalement basés sur l'excellence.

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, le standard est atteint

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

La mobilité est possible. Toutefois, la mise en œuvre est assez faible. Mais des efforts sont prévus en ce sens même s'ils ne produisent pas de résultats concrets pour l'instant.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Recommandation : sensibiliser les étudiants sur les possibilités de mobilité entre les universités sénégalaises en vue de faire une thèse.

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Il existe des salles de cours, TD adaptées au programme de la licence. Les étudiants sont encadrés par des enseignants de rang A.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Certes, il y a une réelle préoccupation et une volonté manifeste d'accompagner les étudiants dans le cadre de leur insertion, mais il convient de reconnaître que le programme ne dispose ni de moyens pour faciliter l'insertion de ses diplômés ni de statistiques à jour sur la situation de ses diplômés dans le marché du travail.

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, nous considérons que ce standard est non atteint.

Recommandation : Travailler davantage en partenariat pour l'insertion des étudiants. C'est une exigence du système LMD.

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Les infrastructures existent et sont modernisées avec tout le matériel pédagogique disponible, les ressources bibliothécaires et numériques.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Il est nécessaire de construire de nouveaux bureaux pour la Section Droit public. Il est aussi nécessaire d'aménager un local pour la réception des professionnels.

5- Points forts du programme

- **Offre de formation :**

- Maquettes bien établies conformes au LMD
- Syllabi et plan de cours disponibles et bien renseignés
- Evaluation des enseignements, réalisée
- Programme pédagogique bien structuré

- **Ressources humaines**

- Enseignants de qualité, de profil diversifié et d'une grande expérience. On peut noter douze (12) rang A et quatre (4) rang B dans la hiérarchie des grades du CAMES.
- Le personnel administratif et de service est d'une grande expérience et de qualité. Il assure correctement la charge de travail confiée.
- Les professionnels sont impliqués dans le processus d'élaboration des maquettes, la conception des cours et la dispensation des cours.
- Le programme du Master est pertinent et bien articulé sur le système LMD avec des objectifs clairs et bien définis

- **Infrastructures**

- Existence de salle de documentation très fournie, Bibliothèque numérique
- Salles de cours disponibles
- Bibliothèque numérique et physique Laboratoires de recherche dynamiques
- Disponibilité de revues scientifiques (Raspos, Dalloz
- Sécurité (disponibilité des extincteurs et de vigiles)

- **Autres points forts identifiés....**

- Bons rapports entre étudiants et enseignants ;
- Conditions d'apprentissage favorables ;
- Une bonne mutualisation des salles de cours ;
- Périodicité des rencontres avec les étudiants (3 rencontres au moins dans l'année)

6- Points faibles du programme

- Offre de formation :
 - Quelques légers manquements de forme notés sur la maquette
- Ressources humaines
 - Nombre de PER insuffisant (six d'entre eux interviennent comme professeurs associés venant d'autres universités africaines)
 - Effectif réduit du PATS
- Infrastructures
 - Revues scientifiques de la bibliothèque non actualisée
 - Insuffisance des bureaux pour les PERs

Retard de paiement des vacataires

7- Appréciations générales

La mission d'expertise externe du Master Droit Public Général a retenu pour l'essentiel des aspects positifs sur l'ensemble du programme. La cohérence dans la formation, la qualité des enseignants et des enseignements, entre autres, constituent des preuves. L'équipe recommande la consolidation des acquis dans le domaine de la professionnalisation et préconise un accompagnement plus soutenu des étudiants pour leur insertion dans le milieu du travail.

8- Recommandations à l'établissement

- Corriger les imperfections de la maquette conformément aux dispositions réglementaires de LMD ;
- Faire un recrutement massif des PER avec des profils diversifiés ;
- Formaliser à travers un contrat de prestation ou un accord de partenariat entre les professionnels et l'Etablissement ;
- Mettre en place un système de paiement rapide des vacataires ;
- Consolider et renforcer la propreté de toilettes étudiantes ;
- Développer une stratégie propre à davantage faciliter l'accès des étudiants aux stages ;

- Renouveler le fonds documentaire (revues actualisées)
- Effectuer des sorties pédagogiques et les visites des entreprises, cabinets et administration publiques directement intéressés.
- Se doter de logiciel de plagiat
- Veiller à la bonne tenue du cahier de texte

9- Recommandations à l'ANAQ-Sup

Mieux prendre en charge les déplacements des experts, en mettant à leur disposition une voiture.

10- Proposition de décision

L'équipe d'experts propose l'accréditation du programme du master de droit public général de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB).